



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°81-2016-034

PUBLIÉ LE 2 MAI 2016

Sommaire

Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest

81-2015-12-11-001 - Arrêté préfectoral portant déclassement du domaine public routier de l'Etat et reclassement dans le domaine privé de l'Etat d'une parcelle située le long de la RN126 à Castres (4 pages)

Page 3

Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest

81-2015-12-11-001

Arrêté préfectoral portant déclassement du domaine public routier de l'Etat et reclassement dans le domaine privé de l'Etat d'une parcelle située le long de la RN126 à Castres



Direction Interdépartementale
des Routes Sud-Ouest
Service des politiques et des techniques
Cellule du patrimoine routier

**Arrêté préfectoral portant déclassement du domaine public routier de l'État et
reclassement dans le domaine privé de l'État d'une parcelle située le long de la
RN126 à Castres**

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- Vu le code du domaine de l'État ;
- Vu le code de la route ;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le code de la voirie routière ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création des directions interdépartementales des routes ;
- Vu l'arrêté interministériel en date du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes (DIR), et notamment son article 11 fixant le ressort territorial de la direction interdépartementale des routes Sud-Ouest ;
- Vu le décret du Président de la République du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Thierry GENTILHOMME en qualité de préfet du Tarn ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2015 portant délégation de signature à M. Laurent GANDRA-MORENO ;
- Vu le rapport du directeur interdépartemental des routes Sud-Ouest du 24/11/2015 ;
- Vu le plan de division et le document d'arpentage du 12/11/2015 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} - Est déclassé du domaine public de l'État avec destination de reclassement dans le domaine privé de l'État pour être aliéné le terrain cadastré BZ 153 sur la commune de Castres et situé en bordure de la N126, d'une surface de 1448 mètres carrés (partie colorée en jaune sur le plan de division ci-joint).

Article 2 - Cette opération de déclassement du domaine public routier et de reclassement dans le domaine privé prendra effet à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture du Tarn, le trésorier payeur général du Tarn, et le directeur interdépartemental des routes Sud-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Tarn, et dont copie sera adressée, à titre d'information, à Madame la directrice Départementale des Territoires du Tarn et à Monsieur le Maire de Castres

Albi, le 31 DEC 2015

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Laurent GANDRA-MORENO



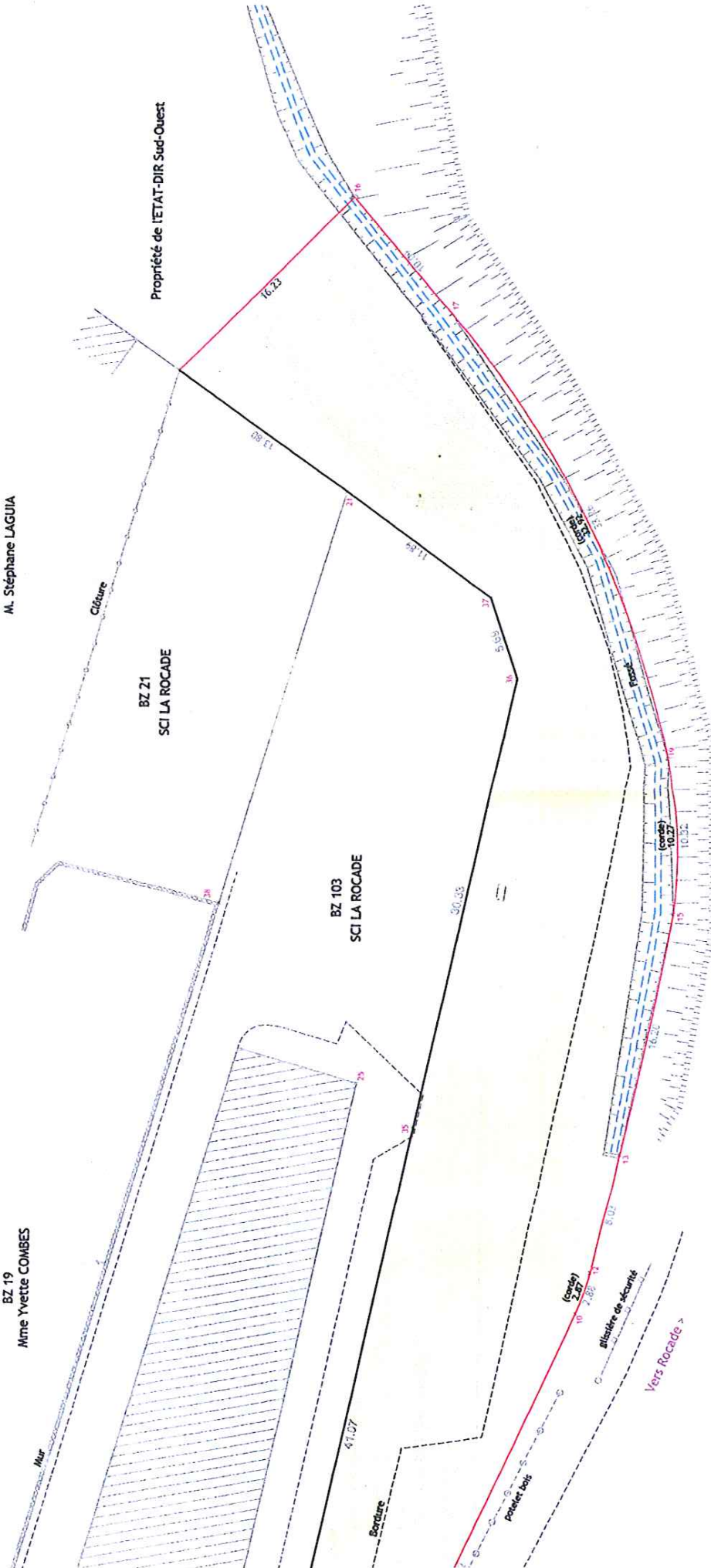
BZ 17
M. Stéphane LAGUIA

Propriété de l'ETAT-DIR Sud-Ouest

BZ 21
SCI LA ROCQUE

BZ 103
SCI LA ROCQUE

BZ 19
Mme Yvette COMBES



NOTA :

- La responsabilité du Géomètre-Expert ne pourra être engagée si des servitudes (passages, réseaux, etc.) existantes, ou à créer, ne lui ont pas été signalées.
- La limite entre les points 23-24-26-28-30-32-34-35-36-37-21 est issue du plan d'implantation dressé le 12/04/2007 par M. Ch. DUHEM géomètre-expert à CASTRES (81), référence 05057Impl.